

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

George Weston Limitée présente ses résultats du deuxième trimestre de 2019²⁾

TORONTO, ONTARIO Le 26 juillet 2019 George Weston Limitée (TSX : WN) (« GWL » ou la « société ») a annoncé aujourd'hui ses résultats consolidés non audités pour les 12 semaines closes le 15 juin 2019.

Le rapport du deuxième trimestre de 2019 aux actionnaires de GWL a été déposé sur SEDAR et est disponible à sedar.com, ainsi que sous l'onglet « Centre des investisseurs » du site Web de la société, à weston.ca.

« Les secteurs opérationnels de George Weston ont continué d'afficher un bon rendement au deuxième trimestre. Loblaw a rencontré les objectifs prévus à son plan financier et connaît actuellement une phase d'investissements disciplinés. Propriétés de Choix a obtenu de solides résultats opérationnels et financiers et a encore renforcé son bilan, tandis que Weston Foods continue de se stabiliser avec des résultats conformes aux prévisions pour le trimestre, » a déclaré Galen G. Weston, président du Conseil et chef de la direction de George Weston Limitée.

FAITS SAILLANTS DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

La société a comptabilisé un bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société de 184 millions de dollars, en hausse de 156 millions de dollars comparativement à celui inscrit pour le deuxième trimestre de 2018. Cette hausse découle essentiellement de l'amélioration de 53 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de la société et de l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, des éléments dont il est question ci-dessous.

- l'incidence favorable de 83 millions de dollars de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie;
- l'incidence favorable de 49 millions de dollars des coûts d'acquisition et autres coûts connexes liés à l'acquisition de Canadian Real Estate Investment Trust (« CREIT ») au deuxième trimestre de 2018;
- l'incidence défavorable de l'ajustement de la juste valeur du contrat à livrer visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Les Compagnies Loblaw Limitée (« Loblaw ») d'une valeur de 19 millions de dollars.

Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société¹⁾ s'est établi à 263 millions de dollars, en hausse de 53 millions de dollars, ou 25,2 %, comparativement à celui inscrit au deuxième trimestre de 2018. L'augmentation s'explique par l'amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de la société, l'apport positif de la participation directe de la société dans Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix ») et l'augmentation de sa participation dans Loblaw découlant de ses rachats d'actions de Loblaw.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS

Sauf indication contraire, les résultats de la société tiennent compte de ce qui suit :

- l'incidence de la mise en œuvre de l'IFRS 16, *Contrats de location* (l'« IFRS 16 »), comme il est décrit à la rubrique « Autres questions liées à l'entreprise (informations consolidées) » ci-après;
- l'incidence de l'acquisition de CREIT par Propriétés de Choix au deuxième trimestre de 2018;
- l'incidence, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie attribuable aux fluctuations considérables du cours des parts de fiducie de Propriétés de Choix, qui a été comptabilisé dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières. Les résultats de la société subissent l'incidence des fluctuations du cours de marché des parts de fiducie de Propriétés de Choix du fait que les parts de fiducie détenues par les porteurs de parts autres que la société sont rachetables contre trésorerie au gré des porteurs. Les résultats financiers de la société sont touchés négativement lorsque le cours des parts de fiducie augmente et positivement lorsque le prix des parts de fiducie diminue;
- l'effet dilutif à la fois sur le bénéfice net dilué par action ordinaire et le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire¹⁾ de la société qui a résulté de l'émission d'environ 26,6 millions d'actions ordinaires dans le cadre d'une réorganisation réalisée en novembre 2018, comme il est décrit à la rubrique « Autres questions liées à l'entreprise (informations consolidées) » ci-après.

(non audité) (en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les périodes closes aux dates indiquées	12 semaines closes les			24 semaines closes les		
	15 juin 2019	16 juin 2018	Variation	15 juin 2019	16 juin 2018	Variation
Chiffre d'affaires	11 603 \$	11 245 \$	3,2 %	22 776 \$	21 989 \$	3,6 %
Résultat d'exploitation	770 \$	589 \$	30,7 %	1 356 \$	1 091 \$	24,3 %
Montant ajusté du BAIIA ¹⁾	1 313	1 073	22,4 %	2 471	1 991	24,1 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ¹⁾	11,3 %	9,5 %		10,8 %	9,1 %	
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires de la société	194 \$	38 \$	410,5 %	(284) \$	228 \$	(224,6) %
Bénéfice net (perte nette) disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	184	28	557,1 %	(304)	208	(246,2) %
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ¹⁾	263	210	25,2 %	464	388	19,6 %
Bénéfice net (perte nette) dilué(e) par action ordinaire (en dollars)	1,19 \$	0,21 \$	466,7 %	(1,99) \$	1,61 \$	(223,6) %
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ¹⁾ (en dollars)	1,70 \$	1,63 \$	4,3 %	3,01 \$	3,01 \$	— %

Au deuxième trimestre de 2019, la société a comptabilisé un bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société de 184 millions de dollars, en hausse de 156 millions de dollars comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2018. Cette hausse découle essentiellement de l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement totalisant 103 millions de dollars et de l'amélioration de 53 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation dont il est question ci-dessous.

- L'incidence favorable nette de 103 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement découle essentiellement de ce qui suit :
 - l'incidence favorable de 83 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie;
 - l'incidence favorable de 49 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des coûts d'acquisition et autres coûts connexes liés à l'acquisition de CREIT par Propriétés de Choix au deuxième trimestre de 2018;
- facteurs en partie contrebalancés par
 - l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur du contrat à livrer visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw d'une valeur de 19 millions de dollars.

- L'amélioration de 53 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation découle essentiellement de ce qui suit :
 - la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de Loblaw;
 - la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de Propriétés de Choix attribuable à l'acquisition de CREIT;
 - l'apport positif de la participation directe de la société dans Propriétés de Choix attribuable à la réorganisation en novembre 2018;
 - l'apport positif de l'augmentation de la participation de la société dans Loblaw découlant des rachats d'actions de Loblaw;facteurs en partie contrebalancés par
 - l'augmentation du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières¹⁾ attribuable essentiellement à l'incidence de l'acquisition de CREIT;
 - l'augmentation des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.

Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société¹⁾ s'est établi à 263 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019, en hausse de 53 millions de dollars, ou 25,2 %, comparativement à celui inscrit à la période correspondante de 2018. Cette hausse découle essentiellement de l'amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation dont il est question ci-dessus. L'IFRS 16 a eu une incidence négligeable sur le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société¹⁾ au deuxième trimestre de 2019.

La société a comptabilisé un bénéfice net dilué par action ordinaire de 1,19 \$ au deuxième trimestre de 2019, en hausse de 0,98 \$ par action ordinaire comparativement à la période correspondante de 2018. Cette hausse découle essentiellement de ce qui suit :

- l'incidence favorable nette, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement totalisant 0,91 \$ par action ordinaire, y compris l'incidence favorable de 0,66 \$ par action ordinaire, d'un exercice à l'autre, liée à l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie et l'incidence favorable de 0,39 \$ par action ordinaire, d'un exercice à l'autre, attribuable aux coûts d'acquisition et autres coûts connexes liés à l'acquisition de CREIT par Propriétés de Choix au deuxième trimestre de 2018;
- une amélioration de 0,07 \$ par action ordinaire de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation.

Le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire¹⁾ s'est établi à 1,70 \$ par action ordinaire au deuxième trimestre de 2019, en hausse de 0,07 \$ par action ordinaire, ou 4,3 %, comparativement à celui inscrit à la période correspondante de 2018. Cette hausse est attribuable à l'amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation dont il est question ci-dessus, en partie contrebalancée par l'effet dilutif d'environ 26,6 millions d'actions ordinaires émises par la société dans le cadre de la réorganisation. L'IFRS 16 a eu une incidence négligeable sur le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire¹⁾ au deuxième trimestre de 2019.

AUTRES QUESTIONS LIÉES À L'ENTREPRISE (INFORMATIONS CONSOLIDÉES)

Mise en œuvre de l'IFRS 16 Le 1^{er} janvier 2019, la société a mis en œuvre l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui remplace l'IAS 17, *Contrats de location* (l'« IAS 17 »), et les interprétations connexes. La norme prévoyait l'utilisation, par les preneurs, d'un modèle unique d'évaluation et de comptabilisation des contrats de location au bilan, éliminant la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement. La société a mis en œuvre la norme selon l'approche rétrospective modifiée. Par conséquent, les résultats de la société pour 2019 incluent la comptabilisation des contrats de location selon l'IFRS 16. Les résultats de l'exercice précédent n'ont pas été retraités. Se reporter à la rubrique « Normes comptables » du rapport de gestion de la société inclus dans le rapport du deuxième trimestre de 2019 aux actionnaires pour obtenir plus de précisions sur la mise en œuvre de l'IFRS 16.

Aux termes de l'IFRS 16, la charge d'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation et les charges d'intérêts sur les obligations locatives ont remplacé les charges de loyers qui étaient auparavant comptabilisées sur une base linéaire dans le résultat d'exploitation en vertu de l'IAS 17 sur la durée du contrat de location.

Le tableau qui suit présente l'incidence, d'un exercice à l'autre, de la mise en œuvre de l'IFRS 16 sur les résultats consolidés de la société au deuxième trimestre de 2019 et pour l'exercice à ce jour :

	12 semaines Variation (en \$)				24 semaines Variation (en \$)			
(non audité) (en millions de dollars, sauf indication contraire) Favorable (défavorable)	Weston Foods	Loblaw	Autres et intersectoriel	Total ⁱ⁾	Weston Foods	Loblaw	Autres et intersectoriel	Total ⁱ⁾
Résultat d'exploitation	1 \$	82 \$	(41) \$	42 \$	2 \$	157 \$	(81) \$	78 \$
Montant ajusté du BAIIA ¹⁾	3	290	(133)	160	6	572	(263)	315
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	(1)	(82)	42	(41)	(2)	(164)	83	(83)
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	(2)	(208)	92	(118)	(4)	(415)	182	(237)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	—	—	1	1	—	(3)	1	(2)
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	—	—	0,01	0,01	—	(0,02)	0,01	(0,01)

i) Tient compte de l'incidence négligeable, d'un exercice à l'autre, de Propriétés de Choix au deuxième trimestre de 2019 et pour l'exercice à ce jour.

Transfert de Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix par Loblaw Le 1^{er} novembre 2018, la société et Loblaw ont procédé à une réorganisation aux termes de laquelle Loblaw a transféré à la société sa participation véritable d'environ 61,6 % dans Propriétés de Choix, en franchise d'impôt pour Loblaw et ses actionnaires canadiens (« la réorganisation » ou « le transfert »). Dans le cadre de la réorganisation, les actionnaires minoritaires de Loblaw ont reçu 0,135 d'une action ordinaire de la société pour chaque action ordinaire de Loblaw détenue, ce qui correspondait à la valeur de marché de leur participation proportionnelle dans Propriétés de Choix à la date de l'annonce du transfert, et la société a reçu, dans le cadre de la réorganisation, la participation véritable d'environ 61,6 % de Loblaw dans Propriétés de Choix. Par suite de cette réorganisation, Loblaw ne détient plus de participation dans Propriétés de Choix et, par conséquent, elle a cessé de consolider cette participation. Propriétés de Choix est devenue un secteur d'exploitation à présenter distinct de la société. Dans le cadre de la réorganisation, la société a émis environ 26,6 millions d'actions ordinaires en faveur des actionnaires minoritaires de Loblaw.

L'émission d'environ 26,6 millions d'actions ordinaires dans le cadre de la réorganisation a eu un effet dilutif à la fois sur le bénéfice net dilué par action ordinaire et le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire¹⁾.

Placement de parts de fiducie Au deuxième trimestre de 2019, Propriétés de Choix a réalisé un placement par voie de prise ferme visant 30 042 250 parts de fiducie (les « parts ») au prix de 13,15 \$ la part, pour un produit brut global d'environ 395 millions de dollars et un produit net d'environ 381 millions de dollars (le « placement »). Le placement consistait en la vente, par voie de prise ferme, de 26 237 250 parts à un syndicat de preneurs fermes et en l'acquisition par la société de 3 805 000 parts pour environ 50 millions de dollars. À la clôture du placement, la société détenait une participation véritable de 63,0 % dans Propriétés de Choix.

SECTEURS D'EXPLOITATION À PRÉSENTER

La société exerce ses activités par l'intermédiaire de trois secteurs d'exploitation à présenter, Weston Foods, Propriétés de Choix et Loblaw. Le poste « Autres et intersectoriel » tient compte des éliminations, des ajustements intersectoriels liés à la consolidation de Propriétés de Choix et de la trésorerie et des placements à court terme détenus par la société. Au premier trimestre de 2019, toutes les autres activités à l'échelle de la société qui ne sont pas attribuées aux secteurs d'exploitation à présenter, notamment les charges d'intérêts, les activités du siège social et les charges administratives, sont inscrites au poste « Autres et intersectoriel ». Les chiffres comparatifs de Weston Foods et du poste « Autres et intersectoriel » ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Le secteur d'exploitation Weston Foods inclut un chef de file des produits de boulangerie en Amérique du Nord qui offre des pains et petits pains, de même que des pains et petits pains surgelés et artisanaux ainsi que des gâteaux, des beignes, des tartes, des biscuits et d'autres produits partout au Canada et aux États-Unis.

Loblaw compte deux secteurs d'exploitation à présenter : Vente au détail et Services financiers. Loblaw offre aux Canadiens des produits d'alimentation, de pharmacie, de soins de santé et de beauté, des vêtements, des articles de marchandise générale, des services financiers ainsi que des produits et services de téléphonie mobile.

Propriétés de Choix détient, gère et aménage un portefeuille de haute qualité d'immeubles de commerces de détail, d'immeubles industriels, d'immeubles à bureaux et d'immeubles résidentiels partout au Canada.

Résultats sectoriels de Weston Foods

Sauf indication contraire, les résultats de Weston Foods tiennent compte de l'incidence de la mise en œuvre de l'IFRS 16.

(non audité)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Pour les périodes closes aux dates indiquées	12 semaines closes les			24 semaines closes les		
	15 juin 2019	16 juin 2018 ³⁾	Variation	15 juin 2019	16 juin 2018	Variation
Chiffre d'affaires	479 \$	468 \$	2,4 %	995 \$	985 \$	1,0 %
Résultat d'exploitation	12 \$	20 \$	(40,0) %	22 \$	31 \$	(29,0) %
Montant ajusté du BAIIA ¹⁾	49 \$	47 \$	4,3 %	95 \$	92 \$	3,3 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ¹⁾	10,2 %	10,0 %		9,5 %	9,3 %	
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ¹⁾	35 \$	28 \$	25,0 %	67 \$	59 \$	13,6 %

- i) Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte d'un amortissement accéléré de 2 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 (néant en 2018) comptabilisé au titre de charges de restructuration et autres charges connexes.

Chiffre d'affaires Au deuxième trimestre de 2019, le chiffre d'affaires de Weston Foods a augmenté de 11 millions de dollars, ou 2,4 %, comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2018 pour s'établir à 479 millions de dollars. Le chiffre d'affaires reflète l'incidence favorable de la conversion des monnaies étrangères d'environ 2,2 %. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence favorable de la conversion des monnaies étrangères, le chiffre d'affaires est demeuré relativement inchangé. Le chiffre d'affaires a connu une croissance dans les catégories clés et a subi l'incidence positive de la stratégie de prix combinée à la modification de la composition de l'offre, en partie contrebalancées par l'incidence défavorable de la rationalisation des produits et de la perte de ventes auprès de clients clés en 2018.

Résultat d'exploitation Le résultat d'exploitation de Weston Foods a diminué de 8 millions de dollars, ou 40,0 %, au deuxième trimestre de 2019 comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2018 pour s'établir à 12 millions de dollars. Le résultat d'exploitation, normalisé afin d'exclure l'incidence favorable d'environ 1 million de dollars de l'IFRS 16, a diminué de 9 millions de dollars. Cette baisse découle principalement de la diminution de 4 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation qui a résulté principalement de la hausse des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles dont il est question ci-dessous et de l'incidence défavorable nette de 5 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement, en raison de ce qui suit :

- l'incidence défavorable des charges de restructuration et autres charges connexes de 2 millions de dollars;
- l'incidence de l'ajustement de la juste valeur des dérivés de 2 millions de dollars comptabilisé à l'exercice précédent.

Montant ajusté du BAIIA¹⁾ Au deuxième trimestre de 2019, le montant ajusté du BAIIA¹⁾ de Weston Foods a augmenté de 2 millions de dollars, ou 4,3 %, comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2018 pour s'établir à 49 millions de dollars. Le montant ajusté du BAIIA¹⁾, normalisé afin d'exclure l'incidence favorable d'environ 3 millions de dollars de l'IFRS 16, a diminué de 1 million de dollars, en raison de l'augmentation du coût des intrants et des coûts de distribution, en partie contrebalancée par des améliorations au chapitre de la productivité et par les avantages nets tirés du programme de transformation de Weston Foods.

Le montant ajusté de la marge du BAIIA¹⁾ de Weston Foods a augmenté pour s'établir à 10,2 % au deuxième trimestre de 2019 comparativement à 10,0 % pour la période correspondante de 2018. Le montant ajusté de la marge du BAIIA¹⁾, normalisé afin d'exclure l'incidence favorable de l'IFRS 16, a diminué de 40 points de base pour s'établir à 9,6 % au deuxième trimestre de 2019, en raison essentiellement des facteurs dont il est fait mention ci-dessus.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles comptabilisés par Weston Foods se sont établis à 35 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019, en hausse de 7 millions de dollars par rapport à ceux inscrits pour la période correspondante de 2018. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, normalisés pour exclure l'incidence défavorable d'environ 2 millions de dollars de l'IFRS 16, ont augmenté de 5 millions de dollars. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte, au deuxième trimestre de 2019, d'un amortissement accéléré de 2 millions de dollars lié au programme de transformation de Weston Foods. Si l'on ne tient pas compte de ce montant ni de l'incidence de l'IFRS 16, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de 3 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 en raison des investissements dans les immobilisations.

Autres questions liées à Weston Foods

Charges de restructuration et autres charges connexes Weston Foods évalue continuellement les mesures de compression des coûts et les initiatives stratégiques à l'égard de ses actifs de fabrication, de ses réseaux de distribution et de son infrastructure administrative dans le but de s'assurer que sa structure d'exploitation demeure à faibles coûts. Au deuxième trimestre de 2019, Weston Foods a comptabilisé des charges de restructuration et autres charges connexes de 4 millions de dollars (2 millions de dollars en 2018), qui découlaient principalement du programme de transformation de Weston Foods.

Résultats sectoriels de Loblaw

En raison du transfert de Propriétés de Choix, l'information financière de Loblaw pour l'exercice à l'étude représente les résultats liés aux activités poursuivies et les chiffres comparatifs ont été retraités. Sauf indication contraire, les résultats sectoriels de Loblaw reflètent l'incidence de la hausse de l'amortissement liée au transfert, de la mise en œuvre de l'IFRS 16 et de la consolidation des franchises.

(non audité)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Pour les périodes closes aux dates indiquées	12 semaines closes les			24 semaines closes les		
	15 juin 2019	16 juin 2018 ³⁾	Variation	15 juin 2019	16 juin 2018 ³⁾	Variation
Chiffre d'affaires	11 133 \$	10 821 \$	2,9 %	21 792 \$	21 156 \$	3,0 %
Résultat d'exploitation	586 \$	508 \$	15,4 %	1 035 \$	882 \$	17,3 %
Montant ajusté du BAIIA ¹⁾	1 173 \$	838 \$	40,0 %	2 211 \$	1 569 \$	40,9 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ¹⁾	10,5 %	7,7 %		10,1 %	7,4 %	
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ⁱ⁾	580 \$	341 \$	70,1 %	1 160 \$	682 \$	70,1 %

- i) Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte d'un amortissement de 116 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 (119 millions de dollars en 2018) lié aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Chiffre d'affaires Le chiffre d'affaires de Loblaw a augmenté de 312 millions de dollars, ou 2,9 %, au deuxième trimestre de 2019 comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2018 pour s'établir à 11 133 millions de dollars, en raison essentiellement d'une augmentation de 306 millions de dollars du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail. La hausse découle également d'une augmentation de 42 millions de dollars du chiffre d'affaires du secteur Services financiers attribuable à une hausse des produits d'intérêts et des commissions d'interchange et à l'augmentation du chiffre d'affaires attribuable aux kiosques *La Boutique Mobile*.

Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail a augmenté de 306 millions de dollars, ou 2,9 %, comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2018, et il tient compte du chiffre d'affaires de 7 858 millions de dollars (7 676 millions de dollars en 2018) du secteur de l'alimentation au détail et de celui de 3 048 millions de dollars (2 924 millions de dollars en 2018) du secteur des pharmacies au détail.

Exclusion faite de la consolidation des franchises, le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail a augmenté de 259 millions de dollars, ou 2,5 %, en raison essentiellement des facteurs suivants :

- le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 0,6 % pour le trimestre. Au cours du trimestre, le secteur de l'alimentation au détail a affiché un achalandage moins élevé, mais une taille du panier plus élevée;
- l'indice interne moyen trimestriel du prix des aliments du secteur de l'alimentation au détail de Loblaw a été comparable (légèrement inférieur en 2018) à l'inflation nationale moyenne trimestrielle du prix des aliments de 3,6 % (inflation de 0,1 % en 2018), calculée selon l'IPC. L'IPC ne traduit pas nécessairement l'incidence de l'inflation sur la composition spécifique de l'offre de produits vendus dans les magasins de Loblaw;
- le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail a augmenté de 4,0 % au cours du trimestre.
 - le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance a augmenté de 4,8 %;
 - le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin a augmenté de 3,3 %.

Résultat d'exploitation Le résultat d'exploitation de Loblaw a augmenté de 78 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2018 pour s'établir à 586 millions de dollars. La hausse tient compte de l'incidence favorable d'environ 82 millions de dollars de l'IFRS 16 et de l'incidence défavorable d'environ 20 millions de dollars de la hausse de l'amortissement liée au transfert. Le résultat d'exploitation, normalisé afin d'exclure ces incidences, a augmenté de 16 millions de dollars, en raison de l'amélioration de 31 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation, en partie contrebalancée par l'incidence défavorable nette de 15 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement dont il est question ci-dessous :

- l'amélioration de 31 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation attribuable essentiellement au secteur Vente au détail, y compris l'apport positif de 6 millions de dollars de la consolidation des franchises, en partie contrebalancée par la diminution de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Services financiers;
- l'incidence défavorable nette de 15 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement s'explique principalement par ce qui suit :
 - l'incidence défavorable d'une reprise sur les provisions de 11 millions de dollars liées au programme de carte Loblaw comptabilisée à l'exercice précédent;
 - la variation de 10 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change;
 - l'incidence défavorable de 9 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des charges de restructuration et autres charges connexes;facteurs en partie contrebalancés par
 - l'incidence de 15 millions de dollars se rapportant à une question d'ordre réglementaire liée à des périodes précédentes.

Montant ajusté du BAIIA¹⁾ Le montant ajusté du BAIIA¹⁾ de Loblaw s'est établi à 1 173 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019, en hausse de 335 millions de dollars, ou 40,0 %, comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2018, et il tient compte de l'incidence favorable d'environ 290 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de l'IFRS 16. Le montant ajusté du BAIIA¹⁾, normalisé afin d'exclure l'incidence de l'IFRS 16, a augmenté de 45 millions de dollars, ou 5,4 %, en raison essentiellement de l'amélioration de la performance du secteur Vente au détail, en partie contrebalancée par la performance du secteur Services financiers.

Le montant ajusté du BAIIA¹⁾ du secteur Vente au détail s'est établi à 1 128 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019, en hausse de 340 millions de dollars par rapport à celui inscrit au deuxième trimestre de 2018, et il tient compte de l'incidence favorable d'environ 290 millions de dollars de l'IFRS 16. Le montant ajusté du BAIIA¹⁾ du secteur Vente au détail, normalisé afin d'exclure cette incidence, a augmenté de 50 millions de dollars, ou 6,3 %, au deuxième trimestre de 2019, y compris l'incidence favorable de 10 millions de dollars de la consolidation des franchises, et il découle de l'augmentation de la marge brute du secteur Vente au détail, en partie contrebalancée par une augmentation des frais de vente et charges générales et administratives.

- La marge brute exprimée en pourcentage du secteur Vente au détail s'est établie à 29,9 %, en hausse de 30 points de base comparativement à celle inscrite à la période correspondante de 2018. Exclusion faite de la consolidation des franchises, la marge brute exprimée en pourcentage du secteur Vente au détail s'est établie à 27,9 %, en baisse de 10 points de base comparativement à celle inscrite au deuxième trimestre de 2018. Les marges ont subi l'incidence défavorable du secteur des pharmacies au détail, alors que les marges du secteur de l'alimentation au détail ont légèrement augmenté.

- Les frais de vente et charges générales et administratives ont augmenté de 77 millions de dollars comparativement à ceux inscrits au deuxième trimestre de 2018. Les frais de vente et charges générales et administratives du secteur Vente au détail, normalisés pour exclure l'incidence de l'IFRS 16 et la consolidation des franchises, ont augmenté de 24 millions de dollars et les frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires se sont établis à 20,3 %, ce qui représente une amélioration de 30 points de base comparativement à ceux inscrits au deuxième trimestre de 2018, en raison de ce qui suit :
 - les initiatives d'amélioration des processus et de création d'efficacités;
 - l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, du change.

Le montant ajusté du BAIIA¹ du secteur Services financiers a diminué de 5 millions de dollars comparativement à celui inscrit au trimestre correspondant de 2018, en raison essentiellement de la hausse du volume des opérations au sein du programme de fidélisation et de l'augmentation des charges d'exploitation, y compris les coûts découlant des investissements dans la stratégie numérique, en partie contrebalancées par la hausse des produits.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles de Loblaw ont augmenté de 239 millions de dollars, ou 70,1 %, au deuxième trimestre de 2019 comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2018 pour s'établir à 580 millions de dollars, et ils tiennent compte de l'incidence défavorable d'environ 208 millions de dollars de l'IFRS 16 et de l'incidence défavorable de la hausse d'environ 20 millions de dollars de l'amortissement liée au transfert. Au deuxième trimestre de 2019, l'augmentation des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, normalisée pour exclure ces incidences, a été de 11 millions de dollars et découle essentiellement de la consolidation des franchises et d'une augmentation des actifs liés aux technologies de l'information (« TI »).

Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte de l'amortissement de 116 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 (119 millions de dollars en 2018) des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Autres questions liées à Loblaw

Transfert de Propriétés de Choix En raison de la réorganisation, les bâtiments détenus par Propriétés de Choix et loués à Loblaw sont comptabilisés à titre de contrats de location par Loblaw et non plus à titre de bâtiments détenus. Les composantes des bâtiments liées à ces contrats de location découlant du transfert sont classées à titre d'améliorations locatives et amorties sur ce qui correspond à la période la moins longue entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité, jusqu'à un maximum de 25 ans. La durée résiduelle moyenne des contrats de location se rapportant à ces améliorations locatives est d'environ 10 ans. En 2019, l'incidence de ce changement devrait se traduire par une hausse des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles annuels d'environ 85 millions de dollars en regard de 2018. Les résultats financiers de Loblaw rendent compte d'une hausse des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles de 20 millions de dollars pour le deuxième trimestre de 2019 (42 millions de dollars pour l'exercice à ce jour).

Processus et efficacité Loblaw continue de mettre en œuvre son plan pluriannuel lancé en 2018 dans le but d'améliorer les processus et de réaliser des gains d'efficacité dans l'ensemble des infrastructures de l'administration, des magasins et du réseau de distribution. De nombreuses initiatives sont en cours afin d'atténuer la complexité et les coûts des activités commerciales en vue de mettre sur pied une structure opérationnelle à faible coût qui permettra à Loblaw de continuer à investir dans ses secteurs de croissance stratégique. Les charges afférentes à ces initiatives seront engagées en 2019 et par la suite. Loblaw a comptabilisé des charges de restructuration et autres charges connexes d'environ 16 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 (28 millions de dollars pour l'exercice à ce jour) liées essentiellement à des initiatives d'amélioration des processus et de création d'efficacités.

Consolidation des franchises Le réseau de Loblaw compte plus de 500 magasins franchisés d'alimentation au détail. À la clôture du deuxième trimestre de 2019, 424 de ces magasins avaient été consolidés aux fins comptables aux termes d'un contrat de franchise simplifié qui est entré en vigueur en 2015.

Au deuxième trimestre de 2019, la consolidation des franchises a donné lieu à une hausse des produits d'un exercice à l'autre de 47 millions de dollars, à une augmentation du montant ajusté du BAIIA¹⁾ de 10 millions de dollars, à un accroissement des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles de 4 millions de dollars et à une hausse du bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle de 5 millions de dollars.

Résultats sectoriels de Propriétés de Choix

(non audité)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Pour les périodes closes aux dates indiquées	12 semaines closes les			24 semaines closes les		
	15 juin 2019	16 juin 2018 ³⁾	Variation	15 juin 2019	16 juin 2018 ³⁾	Variation
Produits	324 \$	295 \$	9,8 %	647 \$	510 \$	26,9 %
(Produits d'intérêts nets) charges d'intérêts nettes et autres charges financières ⁱ⁾	(13) \$	355 \$	(103,7) %	1 112 \$	(94) \$	1 283,0 %
Bénéfice net (perte nette)	238 \$	(321) \$	174,1 %	(664) \$	306 \$	(317,0) %
Fonds provenant des activités d'exploitation ^{1), ii)}	170 \$	157 \$	8,3 %	340 \$	262 \$	29,8 %

- i) Les (produits d'intérêts nets) charges d'intérêts nettes et autres charges financières comprennent un ajustement de la juste valeur des parts échangeables.
- ii) Les fonds provenant des activités d'exploitation sont calculés conformément au livre blanc sur les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés et les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés aux termes des IFRS publié par l'Association des biens immobiliers du Canada en février 2019.

Produits Les produits ont augmenté de 29 millions de dollars, ou 9,8 %, au deuxième trimestre de 2019 comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2018 pour s'établir à 324 millions de dollars, et ils tiennent compte d'un montant de 191 millions de dollars (196 millions de dollars en 2018) provenant des locataires du secteur Vente au détail de Loblaw. L'augmentation des produits enregistrée au deuxième trimestre de 2019 découle essentiellement de ce qui suit :

- les produits supplémentaires de 31 millions de dollars tirés des immeubles de placement inclus dans l'acquisition de CREIT;
- l'augmentation des loyers de base et des recouvrements de charges d'exploitation d'immeubles existants;
- les produits supplémentaires tirés d'autres propriétés acquises en 2018 et en 2019 et de l'ouverture de magasins par des locataires dans des immeubles locatifs nouvellement aménagés;

facteurs en partie contrebalancés par

- une diminution des produits liée à une résiliation de bail effectuée par Loblaw à la cession d'un immeuble de placement au deuxième trimestre de 2018.

(Produits d'intérêts nets) charges d'intérêts nettes et autres charges financières Les (produits d'intérêts nets) charges d'intérêts nettes et autres charges financières se sont traduits par des produits de 13 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019, comparativement à des charges d'intérêts nettes de 355 millions de dollars à la période correspondante de 2018. La variation de 368 millions de dollars découle essentiellement de ce qui suit :

- l'incidence favorable de 340 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des parts de société en commandite de catégorie B (les « parts échangeables ») attribuable à la baisse du cours des parts de Propriétés de Choix au deuxième trimestre de 2019, comparativement à une hausse du cours des parts de Propriétés de Choix à la période correspondante de 2018;
- une charge non récurrente liée à l'amortissement accéléré de la prime sur la dette de 37 millions de dollars à la conversion des parts de société en commandite de catégorie C en 2018;

facteurs en partie contrebalancés par

- l'augmentation des charges d'intérêts découlant de l'émission de nouveaux titres d'emprunt dans le cadre de l'acquisition de CREIT, y compris des débentures non garanties de premier rang, des emprunts à terme et des prélèvements effectués sur la facilité de crédit consortiale, ainsi que les charges d'intérêts sur la dette prise en charge à l'acquisition de CREIT.

Bénéfice net (perte nette) Le bénéfice net s'est établi à 238 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019, ce qui représente une amélioration de 559 millions de dollars comparativement au résultat inscrit au deuxième trimestre de 2018, attribuable essentiellement à ce qui suit :

- l'incidence favorable de la diminution des charges d'intérêts nettes et autres charges financières dont il est question ci-dessus;
- l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, des coûts d'acquisition et autres coûts liés à l'acquisition de CREIT;
- l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement;
- l'augmentation du résultat d'exploitation net tiré des immeubles de placement acquis dans le cadre de l'acquisition de CREIT;

facteurs en partie contrebalancés par

- la diminution du résultat d'exploitation net liée à une résiliation de bail effectuée par Loblaw à la cession d'un immeuble de placement au deuxième trimestre de 2018.

Fonds provenant des activités d'exploitation¹⁾ Les fonds provenant des activités d'exploitation¹⁾ se sont établis à 170 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019, en hausse de 13 millions de dollars comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2018. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation du résultat d'exploitation net qui a découlé du portefeuille acquis, en partie contrebalancée par des charges d'intérêts plus élevées découlant de l'acquisition de CREIT.

Autres questions liées à Propriétés de Choix

Opérations sur les immeubles de placement Au deuxième trimestre de 2019, Propriétés de Choix a acquis une participation véritable de 50 % dans une parcelle d'aménagement du centre-ville de Toronto pour un prix d'achat de 18 millions de dollars, en vue de construire un ensemble d'immeubles locatifs résidentiels de deux tours spécifiquement pour la location. Propriétés de Choix a également acquis, pour 20 millions de dollars, la participation de 50 % d'un associé dans deux bâtiments d'un immeuble industriel situé à Calgary, en Alberta. Les acquisitions ont été réglées en trésorerie.

Au deuxième trimestre de 2019, Propriétés de Choix a vendu sa participation véritable dans deux immeubles de placement pour un prix de vente global de 16 millions de dollars, à l'exclusion des coûts de vente, représentant une contrepartie en trésorerie.

DÉCLARATION DE DIVIDENDES TRIMESTRIELS

Après la clôture du deuxième trimestre de 2019, le conseil d'administration de la société a déclaré des dividendes trimestriels sur les actions ordinaires, les actions privilégiées de série I, les actions privilégiées de série III, les actions privilégiées de série IV et les actions privilégiées de série V de GWL, qui sont payables comme suit :

Actions ordinaires	0,525 \$ par action payable le 1 ^{er} octobre 2019 aux actionnaires inscrits le 15 septembre 2019
Actions privilégiées, série I	0,3625 \$ par action payable le 15 septembre 2019 aux actionnaires inscrits le 31 août 2019
Actions privilégiées, série III	0,3250 \$ par action payable le 1 ^{er} octobre 2019 aux actionnaires inscrits le 15 septembre 2019
Actions privilégiées, série IV	0,3250 \$ par action payable le 1 ^{er} octobre 2019 aux actionnaires inscrits le 15 septembre 2019
Actions privilégiées, série V	0,296875 \$ par action payable le 1 ^{er} octobre 2019 aux actionnaires inscrits le 15 septembre 2019

PERSPECTIVES²⁾

Weston Foods a pour objectif de compter parmi les chefs de file des produits de boulangerie en Amérique du Nord tout en obtenant d'excellents résultats financiers. En 2019, Weston Foods concentrera ses efforts sur la croissance de ses principaux secteurs d'activité en innovant de façon ciblée dans de nouveaux segments et marchés et en renforçant ses principaux processus.

Sur une base comparative d'un exercice complet à l'autre, Weston Foods prévoit une stabilisation du rendement de ses activités en 2019 :

- le chiffre d'affaires sera inférieur à celui de 2018 en raison de l'incidence de la perte de ventes auprès de clients clés à l'exercice précédent et de la rationalisation des produits, facteurs qui seront en partie contrebalancés par une croissance dans les catégories clés et par les prix;
- si l'on ne tient pas compte des profits liés à la cession-bail d'immeubles, le montant ajusté du BAIIA¹⁾ sera légèrement inférieur à celui de 2018. Le montant ajusté du BAIIA¹⁾ reflétera l'augmentation du coût des intrants et des coûts de distribution dans un contexte inflationniste et les tendances des ventes dont il est question ci-dessus, en partie contrebalancées par les gains de productivité et les améliorations découlant du programme de transformation;
- des dépenses d'investissement qui diminueront pour s'établir à environ 200 millions de dollars;
- l'amortissement augmentera par rapport à 2018.

Loblaw se concentre sur son cadre stratégique, qui consiste à avoir la meilleure offre dans les domaines des produits d'alimentation et des produits de santé et de beauté grâce à sa connaissance clients approfondie et fondée sur des données ainsi qu'à son degré d'excellence élevé au chapitre des processus et de l'efficacité. Ce cadre repose sur le plan financier de Loblaw axé sur le maintien d'affaires stables. Cette stratégie vise un chiffre d'affaires positif des magasins comparables et une marge brute stable, la création d'efficacités afin de générer un levier d'exploitation, des investissements pour l'avenir et le remboursement de capital aux actionnaires.

Loblaw continuera à concentrer ses efforts sur l'amélioration des processus et de l'efficacité en vue de contrer la hausse des coûts et de financer des investissements supplémentaires de façon soutenue dans ses secteurs de croissance stratégiques, soit le Commerce en ligne convivial, un Réseau de soins de santé relié et les Paiements et récompenses.

Sur une base comparative d'un exercice complet à l'autre, compte non tenu de l'incidence du transfert de Propriétés de Choix, Loblaw prévoit ce qui suit en 2019 :

- la réalisation d'un chiffre d'affaires positif des magasins comparables et d'une marge brute stable pour le secteur Vente au détail dans un marché hautement concurrentiel;
- l'inscription d'une croissance positive du montant ajusté du bénéfice net¹⁾;
- l'affectation d'environ 1,1 milliard de dollars au titre des dépenses d'investissement, déduction faite du produit tiré de la cession d'immeubles;
- le remboursement de capital aux actionnaires au moyen de l'affectation d'une fraction importante des flux de trésorerie disponibles au rachat d'actions.

Propriétés de Choix, grâce à la taille considérable de ses actifs, à sa relation avec Loblaw et à sa solide structure du capital, procure une source fiable de flux de trésorerie stables et croissants. Par suite de l'acquisition de CREIT le 4 mai 2018, Propriétés de Choix a évolué et compte maintenant deux principaux secteurs fonctionnels : un portefeuille d'immeubles existants productifs de revenus et des activités d'aménagement. Le portefeuille d'immeubles productifs de revenus constitue une base robuste pour des flux de trésorerie stables et est diversifié au chapitre de la situation géographique et du type de produit, notamment les actifs liés à la vente au détail, les actifs industriels, les actifs de bureaux et les actifs résidentiels. Les initiatives d'aménagement permettent l'ajout d'actifs immobiliers de haute qualité en mettant l'accent principalement sur des projets de densification et des projets d'habitations résidentielles locatives stratégiquement situées qui en sont à divers stades de développement.

En 2019, Propriétés de Choix continuera de concentrer ses efforts sur la stabilité financière et opérationnelle. Cela comprend notamment l'amélioration de la qualité de son portefeuille par le biais d'acquisitions et de cessions d'immeubles, l'avancement des projets d'aménagement de commerces de détail et des projets industriels, l'élargissement de sa plateforme d'immeubles résidentiels à logements multiples ainsi qu'une gestion financière prudente.

La société prévoit une augmentation du montant ajusté du bénéfice net¹⁾ en 2019, grâce aux résultats affichés par ses secteurs d'exploitation dont il est question ci-dessus.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

La direction a recours à ces mesures et à d'autres mesures financières non conformes aux PCGR afin d'exclure, lors de son analyse de la performance sous-jacente consolidée et sectorielle de la société sur le plan de l'exploitation, l'incidence de certaines charges et de certains produits qui doivent être comptabilisés en vertu des PCGR.

La direction exclut ces éléments parce qu'ils ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation et qu'ils rendent difficiles les comparaisons de la performance financière sous-jacente d'une période à l'autre. La société exclut d'autres éléments si elle juge qu'il en résultera une analyse plus efficace de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation. L'exclusion de certains éléments ne signifie pas que ces éléments ne sont pas récurrents.

Comme ces mesures n'ont pas de sens normalisé en vertu des PCGR, elles ne sauraient se comparer à des mesures portant le même nom présentées par d'autres sociétés ouvertes ni se substituer à d'autres mesures financières établies selon les PCGR.

Pour obtenir un rapprochement et une description des mesures financières non conformes aux PCGR et des mesures financières de la société, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR » du rapport du deuxième trimestre de 2019 aux actionnaires de la société.

INFORMATIONS SECTORIELLES

La société compte trois secteurs d'exploitation à présenter : Weston Foods, Loblaw et Propriétés de Choix. Le poste « Autres et intersectoriel » tient compte des éliminations, des ajustements intersectoriels liés à la consolidation de Propriétés de Choix et de la trésorerie et des placements à court terme détenus par la société, ainsi que toutes les autres activités à l'échelle de la société qui ne sont pas attribuées aux secteurs d'exploitation à présenter.

La performance de chaque secteur d'exploitation à présenter est évaluée en fonction du montant ajusté du BAIIA¹⁾ et du montant ajusté du résultat d'exploitation¹⁾. Aucun des secteurs d'exploitation à présenter ne dépend d'un seul client externe.

(non audité) (en millions de dollars)	12 semaines closes les 15 juin 2019					16 juin 2018				
	Weston Foods	Loblaw	Propriétés de Choix	Autres et intersectoriel ¹⁾	Total	Weston Foods ³⁾	Loblaw ³⁾	Propriétés de Choix	Autres et intersectoriel ^{1), 3)}	Total
Produits	479 \$	11 133 \$	324 \$	(333) \$	11 603 \$	468 \$	10 821 \$	295 \$	(339) \$	11 245 \$
Résultat d'exploitation	12 \$	586 \$	226 \$	(54) \$	770 \$	20 \$	508 \$	34 \$	27 \$	589 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	—	175	(13)	146	308	—	88	355	(58)	385
Bénéfice avant impôt	12 \$	411 \$	239 \$	(200) \$	462 \$	20 \$	420 \$	(321) \$	85 \$	204 \$
Résultat d'exploitation	12 \$	586 \$	226 \$	(54) \$	770 \$	20 \$	508 \$	34 \$	27 \$	589 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	35	580	1	(82)	534	28	341	—	31	400
Éléments d'ajustement ¹⁾	2	7	6	(6)	9	(1)	(11)	177	(81)	84
Montant ajusté du BAIIA ¹⁾	49 \$	1 173 \$	233 \$	(142) \$	1 313 \$	47 \$	838 \$	211 \$	(23) \$	1 073 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ⁱⁱ⁾	33	464	1	(82)	416	28	222	—	31	281
Montant ajusté du résultat d'exploitation ¹⁾	16 \$	709 \$	232 \$	(60) \$	897 \$	19 \$	616 \$	211 \$	(54) \$	792 \$

- i) Pour obtenir un complément d'information sur les éléments inclus dans les colonnes « Autres et intersectoriel », il y a lieu de se reporter à la note 22 du rapport du deuxième trimestre de 2019 aux actionnaires de la société.
- ii) Ne tient pas compte d'une charge d'amortissement de 116 millions de dollars (119 millions de dollars en 2018) comptabilisée par Loblaw relativement aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ni d'un amortissement accéléré de 2 millions de dollars (néant en 2018) lié aux charges de restructuration et autres charges connexes comptabilisé par Weston Foods.

24 semaines closes les

	15 juin 2019					16 juin 2018				
(non audité) (en millions de dollars)	Weston Foods	Loblaw	Propriétés de Choix	Autres et intersectoriel ⁱ⁾	Total	Weston Foods ³⁾	Loblaw ³⁾	Propriétés de Choix	Autres et intersectoriel ^{i),3)}	Total
Produits	995 \$	21 792 \$	647 \$	(658) \$	22 776 \$	985 \$	21 156 \$	510 \$	(662) \$	21 989 \$
Résultat d'exploitation	22 \$	1 035 \$	449 \$	(150) \$	1 356 \$	31 \$	882 \$	212 \$	(34) \$	1 091 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	—	348	1 112	(280)	1 180	—	177	(94)	320	403
Bénéfice avant impôt	22 \$	687 \$	(663) \$	130 \$	176 \$	31 \$	705 \$	306 \$	(354) \$	688 \$
Résultat d'exploitation	22 \$	1 035 \$	449 \$	(150) \$	1 356 \$	31 \$	882 \$	212 \$	(34) \$	1 091 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	67	1 160	1	(159)	1 069	59	682	—	59	800
Éléments d'ajustement ¹⁾	6	16	13	11	46	2	5	156	(63)	100
Montant ajusté du BAIIA ¹⁾	95 \$	2 211 \$	463 \$	(298) \$	2 471 \$	92 \$	1 569 \$	368 \$	(38) \$	1 991 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ⁱⁱ⁾	65	925	1	(159)	832	55	442	—	59	556
Montant ajusté du résultat d'exploitation ¹⁾	30 \$	1 286 \$	462 \$	(139) \$	1 639 \$	37 \$	1 127 \$	368 \$	(97) \$	1 435 \$

- i) Pour obtenir un complément d'information sur les éléments inclus dans les colonnes « Autres et intersectoriel », il y a lieu de se reporter à la note 22 du rapport du deuxième trimestre de 2019 aux actionnaires de la société.
- ii) Ne tient pas compte d'une charge d'amortissement de 235 millions de dollars (240 millions de dollars en 2018) comptabilisée par Loblaw relativement aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ni de l'amortissement accéléré de 2 millions de dollars (4 millions de dollars en 2018) lié aux charges de restructuration et autres charges connexes comptabilisé par Weston Foods.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent communiqué de presse renferme des énoncés prospectifs portant sur les objectifs, les plans, les buts, les aspirations, les stratégies, la situation financière, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie, la performance, les perspectives et les occasions d'affaires de la société, ainsi que sur les questions d'ordre juridique et réglementaire qui la concernent. Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué de presse renferment plus particulièrement, mais sans s'y limiter, des énoncés concernant les résultats attendus ainsi que les événements et les plans futurs, les initiatives stratégiques, les changements réglementaires, dont la poursuite de la réforme du réseau de la santé, la situation de trésorerie future, les dépenses d'investissement prévues et l'état et l'incidence des déploiements des systèmes de TI. Ces énoncés prospectifs particuliers figurent tout au long du présent communiqué de presse, y compris, mais sans s'y limiter, aux rubriques « Autres questions liées à l'entreprise (informations consolidées » et « Perspectives ». Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de mots ou d'expressions comme « s'attendre à », « anticiper », « croire », « pouvoir », « entrevoir », « estimer », « objectif », « avoir l'intention de », « prévoir », « chercher à », « faire », « maintenir », « réaliser », « accroître », « devoir » et autres mots ou expressions semblables, conjugués au présent, au conditionnel ou au futur, lorsqu'ils se rapportent à la société et à sa direction.

Les énoncés prospectifs reflètent les estimations, opinions et hypothèses de la société, lesquelles se fondent sur la perception qu'a la direction des tendances historiques, de la situation actuelle et des événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs qui, de l'avis de la direction, sont appropriés dans les circonstances. Les attentes de la société quant à sa performance sur le plan de l'exploitation et à sa performance financière pour 2019 s'appuient sur certaines hypothèses, notamment en ce qui a trait à l'augmentation du chiffre d'affaires et du volume des ventes, aux économies de coûts prévues et à l'efficacité sur le plan de l'exploitation, aux bénéfices associés aux initiatives stratégiques et à la restructuration, à l'incidence de la réforme du réseau de la santé, à la situation de trésorerie future, aux dépenses d'investissement prévues et à l'état et à l'incidence des déploiements de systèmes de TI. Les estimations, opinions et hypothèses de la société sont, de par leur nature, assujetties à des incertitudes et à des éventualités importantes d'ordre commercial, économique, concurrentiel ou autre en ce qui a trait aux événements futurs et sont donc susceptibles d'être révisées. La société ne peut garantir que ces estimations, opinions et hypothèses se révéleront exactes.

Bon nombre de risques et incertitudes pourraient faire en sorte que les résultats réels de la société diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés explicitement ou implicitement ou de ceux qui sont prévus dans les énoncés prospectifs, notamment ceux qui sont décrits à la rubrique « Risques d'entreprise et gestion des risques » du Rapport annuel 2018 de la société et dans la notice annuelle de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Les lecteurs sont donc invités à ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui traduisent les attentes de la société uniquement à la date du présent communiqué de presse. Sauf dans la mesure où la loi l'exige, la société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les présents énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement.

RAPPORT DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019 AUX ACTIONNAIRES

Le Rapport annuel 2018 de la société et le rapport du deuxième trimestre de 2019 aux actionnaires de la société sont disponibles sous l'onglet « Centre des investisseurs » du site Web de la société, à www.weston.ca, ont été déposés sur SEDAR et sont disponibles à www.sedar.com.

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Les actionnaires, les analystes en valeurs mobilières et les professionnels en placements sont priés d'adresser leurs demandes à M. Roy MacDonald, Vice-président principal, Relations avec les investisseurs, au siège social national de la société ou par courriel à investor@weston.ca.

Des informations financières supplémentaires ont été transmises par voie électronique à divers organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada par l'intermédiaire du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR »). Le présent communiqué de presse comprend les principales informations financières sur Loblaw, société ouverte dont les actions sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX »). Pour un complément d'information sur Loblaw, les lecteurs sont invités à consulter également les documents déposés à l'occasion par Loblaw sur SEDAR. Ces documents sont également disponibles sur le site Web de Loblaw, à www.loblaw.ca. Le présent communiqué de presse comprend également les principales informations financières sur Propriétés de Choix, fiducie de placement immobilier ouverte dont les parts sont négociées à la TSX. Pour un complément d'information sur Propriétés de Choix, les lecteurs sont invités à consulter également les documents déposés à l'occasion par Propriétés de Choix sur SEDAR. Ces documents sont également disponibles sur le site Web de Propriétés de Choix, à l'adresse www.choicereit.ca.

TÉLÉCONFÉRENCE ET WEBÉMISSION DU DEUXIÈME TRIMESTRE

George Weston Limitée tiendra une téléconférence et une webémission le vendredi 26 juillet 2019 à 9 h (HE). Pour accéder à la téléconférence, prière de composer le 647-427-7450 ou le 1-888-231-8191. La rediffusion sera disponible deux heures après la téléconférence au 416-849-0833 ou au 1-855-859-2056, code d'accès 3386632#. Pour accéder à la webémission, veuillez cliquer sur l'onglet « Centre des investisseurs » du site www.weston.ca.

Préinscription possible.

This report is available in English.

Notes de fin de document

- 1) Voir la rubrique intitulée « Mesures financières non conformes aux PCGR » du rapport du deuxième trimestre de 2019 aux actionnaires de la société, qui comprend le rapprochement de ces mesures non conformes aux PCGR avec les mesures conformes aux PCGR les plus directement comparables.
 - 2) Le présent communiqué de presse renferme des énoncés prospectifs. Voir la rubrique « Énoncés prospectifs » du présent communiqué de presse et du rapport du deuxième trimestre de 2019 aux actionnaires de la société pour une analyse des principaux facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des prévisions et des projections formulées aux présentes et pour connaître les principaux facteurs et hypothèses pris en compte lors de l'établissement de ces énoncés. Le présent communiqué de presse doit être lu en parallèle avec les documents que GWL dépose, à l'occasion, auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières et qui peuvent être consultés à www.weston.ca et à www.sedar.com.
 - 3) Certains chiffres ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.
-
-